



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 03 AU 09 AVRIL 2010

N° 102

### Dans ce numéro :

<b>MAROC</b>	<b>2 - 9</b>
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>10 - 11</b>
<b>A SAVOIR</b>	<b>12</b>

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

[www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)

## Rapport de la Cour des comptes

La presse de cette semaine a publié de nombreux articles reprenant les principales conclusions du rapport de la Cour des comptes pour l'année 2008 relatif à la gestion des principaux établissements publics.

03-04/04/2010



### Etablissements publics: les mauvais élèves

De toutes les aberrations relevées par les magistrats de la Cour des comptes, la Marocaine des jeux et des sports (MJS) remporte le gros lot. Gaspillage, salariés fantômes, cumul de fonctions, double rémunération, marchés de gré à gré, deux cartes de crédit société, contrats d'assurance-vie et Sécurité sociale française (Caisse des Français à l'étranger) pris

en charge par l'entreprise...les griefs retenus contre l'ancien management de la MJS (dirigé pendant plus de 15 ans par FadeI Drissi, remercié à 4 mois de la retraite) en disent long sur l'ampleur de la dilapidation. La quasi-totalité des dysfonctionnements relevés par les magistrats de la Cour des comptes porte sur le mode de management.



### L'ONDA en ligne de mire

La dernière livraison de la Cour des comptes s'est fait attendre. Nombre d'observateurs avaient parié sur la non-publication de son rapport. Mais, cette année encore, ce document de près de 1200 pages se révèle une véritable mine d'informations sur les dysfonctionnements et les abus de gestion. Sur les 130 missions de contrôle de gestion et d'audits menées par les équipes

de la Cour des comptes, la situation de l'Office national des aéroports (ONDA) est des plus édifiantes. D'autant que le limogeage de Abdelhanine Benallou de la tête de l'Office, laisse présager des poursuites judiciaires à son encontre. Si cette hypothèse se vérifie, ce sera une première. Aucune suite judiciaire n'était jusque-là donnée aux travaux de la Cour.



### Quand la navigation à vue se traduit par des pertes

Bien que l'article 36 de la Charte communale attribue compétence aux assemblées délibérantes pour examiner et adopter des plans de développement économique et social, la Cour des comptes constate, sur la base des procès-verbaux que ses limiers ont étudiés, que « les conseils communaux ne délibèrent que rarement sur les stratégies et les programmes d'action qu'ils envisagent de réaliser durant leur mandat », d'où des composantes de programmes qui « pèchent par leur caractère fragmenté et éparpillé », résultante logique de l'absence d'une vision claire quant aux priorités et moyens pour

atteindre les objectifs escomptés. A regarder de plus près, le rapport dégage « une autre invariable » relative au fait que « les budgets communaux ne reflètent pas l'équilibre réel entre les recettes et les dépenses »... « De nombreux décalages sont enregistrés entre les prévisions budgétaires et les réalisations telles qu'elles sont retracées dans les comptes administratifs ». Le rapport indique qu'il a été constaté que de nombreuses communes n'ont pas recours, avant le lancement des projets, à la réalisation des études techniques, financières, économiques et sociales.

06/04/2010

 **La Cour des comptes : Bouregreg dément**

L'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg n'a aucun lien avec le rapport annuel de la Cour des comptes, a indiqué l'Agence dans un communiqué diffusé le 4 avril. Rappelant les informations figurant dans le rapport annuel de la Cour des comptes qui l'implique de manière « injuste » et « tendancieuse », l'agence affirme

« l'absence de tout lien avec ledit rapport ». Elle considère « ces assertions qui l'incriminent de manière directe ou indirecte, comme dénuées de tout fondement » et apporte « un démenti catégorique à ces allégations fallacieuses » tout en se réservant « le droit de défendre ses intérêts par tous les moyens légaux ».

09/04/2010

 **Réformes à l'Office national des aéroports**

Le nouveau directeur général de l'Office national des aéroports (ONDA) a entamé un chantier de réformes dans sa direction. Dalil Guendouz, nommé par le Roi début février, vient de remercier trois directeurs, à la tête des directions des achats, de la logistique et des marchés. Plusieurs marchés signés par l'ancien directeur Abdelhanine Banallou

ont également été annulés. Ces décisions ont été annoncées lors d'une réunion qu'il a tenue en présence de tous les collaborateurs de l'ONDA, quelques jours après la publication du rapport de la Cour des comptes faisant état de plusieurs infractions commises par l'ancienne direction de l'Office.

03-03/04/2010


**Bank Al-Maghrib à la chasse aux fraudeurs**

L'autorité monétaire a interdit aux banques marocaines de recycler directement les billets reçus de leurs clients, sans passer par un contrôle de qualité. L'objectif affiché est d'améliorer la qualité et la traçabilité des billets en circulation et de lutter contre la contrefaçon monétaire. Après avoir autorisé, en 2003, le privé à exercer les activités de triage et de recyclage de la monnaie fiduciaire, Bank Al-Maghrib (BAM) semble vouloir impliquer davantage les banques dans cette activité. En effet, selon nos sources, les centres de tri génèrent une moyenne de 40% de billets invalides. Alarmant! Les banques sont obli-

gées de remettre à leurs clients exclusivement des billets valides, selon les normes fixées par la banque centrale. Elles sont donc «tenues de contrôler l'authenticité des billets de banque dès leur réception de la clientèle», selon le texte de la circulaire. Et de «confisquer les billets de banque d'authenticité douteuse... et de les remettre sans délai à Bank Al-Maghrib». Ces dispositions sont entrées en vigueur à la date de signature de la décision, soit le 23 décembre 2009. A partir de janvier 2011, les banques seront soumises à des règles draconiennes de traçabilité des billets.


**Le « E-Maroc » vu par un think-tank britannique**

Economist Intelligence Unit (EIU), un think-tank britannique, estime que le Maroc est en passe de renforcer la libéralisation du secteur des télécommunications. «Une initiative qui devra encourager la concurrence, réduire les prix et promouvoir la pénétration du marché», conclut l'EIU dans son rapport du mois de mars sur le Royaume. Le rapport indique que les nouvelles mesures visent à améliorer le partage des infrastructures en clarifiant les obligations techniques et à promouvoir la portabilité des numérotations téléphoniques en réduisant les retards et en mettant en

place une base de données multi-opérateurs. Ces mesures devront renforcer la concurrence, note la source, soulignant que le secteur marocain des télécommunications a connu une forte expansion durant les cinq dernières années, le taux de pénétration de la téléphonie mobile ayant augmenté de 40 à 80% à la fin de 2009. L'EIU, qui relève du célèbre groupe britannique « The Economist », publie des analyses et des rapports réguliers sur la situation économique, politique et sociale dans plusieurs pays du monde. Ces analyses servent d'outil pour les décideurs économiques.


**Le Premier ministre préside une réunion de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier**

Le premier ministre, M. Abbas El Fassi a présidé, jeudi 1er avril à Rabat, une réunion consacrée à l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF), dans le cadre des efforts du gouvernement visant la moralisation de la vie publique. Lors de cette réunion, M. El Fassi a donné ses instructions pour apporter les amendements législatifs nécessaires à l'arsenal juridique national en vue de l'actualiser notamment ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent, indique un commu-

niqué de la Primature. Ont pris part à cette réunion, M. Mohamed Naciri, ministre de la justice, M. Salaheddine Mezouar, ministre de l'économie et des finances, Nizar Baraka, ministre délégué chargé des affaires économiques et générales et Mohamed Saâd Hassar, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur. Cette réunion s'est déroulée également en présence de M. Abdellatif Jouahri, Wali Bank Al Maghrib, Hassan Alaoui Abdellaoui, président de l'UTRF et les représentants des départements ministériels concernés.

03-04/04/2010

## أخبار اليوم Transparency Maroc organise un atelier sur le blanchiment des capitaux

Lors de l'atelier sur le blanchiment de capitaux, organisé jeudi 1er avril 2010 à Rabat par Transparency Maroc, les participants ont mis l'accent sur les problèmes soulevés par l'application de la loi, notamment les contraintes culturelles. Selon M. Azeddine Akesbi, membre de Transparency Maroc, l'application de sanctions est indispensable à la lutte contre le blanchiment. A. Akesbi a également souligné que le marché du « noir » représente l'une des formes de blanchiment d'argent les plus

répandues au Maroc. Pour sa part, M. Lahcen Daoudi, membre du bureau politique du parti de la justice et du développement, a indiqué que la corruption a été « institutionnalisée » au Maroc en raison de l'absence d'une réelle volonté de l'éliminer, et a estimé que fraude fiscale et corruption sont deux phénomènes liés. De son côté, M. Rachid Filali Meknasi, secrétaire général de Transparency Maroc, a estimé que les choses ont commencé à changer, quoique la cadence du changement reste en deçà des aspirations de l'association.

### Reporter

## الصباح Scandale de la mutuelle: révélations

Au terme de l'enquête menée par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) dans l'affaire de la Mutuelle générale, 22 personnes ont comparu devant le Procureur général près la Cour d'appel de Rabat, mardi 23 mars. Le lendemain, 14 d'entre elles, dont deux femmes, ont été incarcérées et 8 autres, dont une femme notaire et une journaliste de la radio, placées sous contrôle judiciaire. Plusieurs chefs d'accusation ont été retenus : détournement de biens publics, falsification, corruption, abus de confiance, blanchiment d'argent. «Ce n'est là qu'une première fournée», nous dira une source proche de l'affaire qui nous apprend qu'une procédure de levée de l'immunité parlementaire a été engagée à l'encontre de l'ex-

président du conseil d'administration de la MGPAP, Mohamed El Ferraâ. C'est dire que ce dernier aura probablement à répondre de sa gestion, laquelle avait fait l'objet huit années durant, de dénonciations et de critiques très sévères. Des investigations faites par le Reporter sur cette affaire, ont permis de recueillir, auprès de différentes sources, nombre de témoignages et des documents pour le moins accablants. Ainsi a-t-il été établi, au terme de ces investigations, qu'il y a eu dilapidation de plusieurs milliards de centimes durant la période allant de 2000 à 2008, notamment des acquisitions de biens immobiliers dans des conditions pas toujours conformes aux dispositions légales.

## الحدائق المغربية Licenciement du directeur des marchés et des équipements au ministère de la justice

Le nouveau ministre de la Justice a licencié le directeur des marchés et des équipements, et il a nommé à ce poste une nouvelle directrice à la suite du rapport d'une commission spécialisée envoyée à Agadir,

comprenant notamment un expert dans le domaine de la construction. La commission a constaté plusieurs irrégularités dans le projet de construction de la cour d'Appel d'Agadir, dont l'achèvement a plus de six ans de retard.

## المساء 13 conseillers communaux accusent le président de leur conseil de détournements de fonds publics

Les services de la sûreté de Kenitra ont terminé, au début de cette semaine, les auditions de 13 conseillers communaux de la municipalité de Jorf El Melha, qui ont accusé le président du conseil de détournements de fonds publics. Ils ont contacté à ce sujet le

ministère de l'intérieur et le procureur général du Roi de la Cour d'appel de Kénitra, ainsi que l'Instance nationale de protection des biens publics au Maroc. Selon des sources bien informées, les services de la sûreté ont ouvert une enquête.

05/04/2010

DIVERS

**LesEchos** Rabat, première poche de corruption du pays

Les derniers chiffres du Centre d'assistance Juridique Anticorruption (CAJAC) de Transparency Maroc, bien que peu significatifs par rapport à la réalité, dressent une cartographie révélatrice du phénomène de la corruption au Maroc. De janvier 2009 au 1er avril 2010, le Cajac a en effet reçu quelque 409 plaintes pour corruption. Sur ces dernières, 190 ont été exprimées par des victimes, alors que 32 l'ont été par le biais de dénonciateurs d'actes de corruption.

Géographiquement, c'est la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui se taille la part du lion, avec 64 cas de corruption pour lesquels le CAJAC a ouvert un dossier. Les mêmes chiffres révèlent que les secteurs corrompus qui tiennent le haut du podium sont toujours les mêmes: la justice, la police, la gendarmerie et la santé !

*(L'intégralité de cet article est disponible sur le lien : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma))*

libération

LE MATIN

الحدث المغربية

**La cellule de renseignement financier renforce son dispositif**

Une réunion consacrée à la présentation internationale de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) s'est tenue la semaine dernière à Rabat, avec la participation des cellules de renseignement financier (CRF) d'Espagne, de la France, de l'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Portugal. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du contrat du jumelage institutionnel conclu entre le Maroc et l'Union européenne (UE) pour l'assistance à

la création, au sein de l'administration marocaine, d'une cellule de renseignement financier en vue de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, indique jeudi un communiqué de l'Unité, relevant de la Primature. A cette occasion, le président de l'UTRF, Hassan Alaoui Abdallaoui, a donné un aperçu sur les actions réalisées par l'Unité depuis sa création et son plan d'action pour l'année 2010.

Maroc Hebdo

AL BAYANE

المجربة الصباح

**Lutter contre le blanchiment de l'argent sale**

Le Royaume s'est engagé à lutter contre le blanchiment d'argent. Pour ce faire, une réunion de l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF), présidée par le Premier ministre, a recommandé aux membres de cette instance de s'attaquer à la préparation des amendements législatifs nécessaires pour la mise à jour de la loi marocaine, surtout en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le dernier rapport publié par l'ONG Global Financial Integrity a classé notre pays dans une position peu

enviable à l'échelle africaine. Le document émis par l'ONG internationale classe le Royaume à la quatrième position en matière de blanchiment d'argent, derrière l'Algérie, l'Egypte et le Nigeria. L'ONG a souligné que la majorité des capitaux transférés illégalement proviennent de la corruption, du trafic humain, de la cocaïne, et du chanvre indien. Les profits retirés par les trafiquants de cannabis atteignent annuellement 15 milliards de dollars, indique les rapports des organisations internationales.

06/04/2010

au fait

**Lancement à Doha d'une « Campagne pour la citoyenneté » dans le monde arabe**

Une « Campagne pour la citoyenneté » dans le monde arabe a été lancée officiellement lundi à Doha, au terme d'une réunion d'acteurs de la société civile, d'intellectuels, d'hommes politiques et de journalistes. Les participants ont notamment signé une pétition appelant à la garantie de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Ils ont auparavant débattu de la question de la citoyenneté dans le monde

arabe et adopté les outils de cette opération, en particulier un site Internet et une identité visuelle pour la campagne. « Je revendique mon droit à une citoyenneté complète, qui me garantit l'obligation de participer librement, activement, et pacifiquement à la gestion des affaires publiques, sans discrimination pour quelque raison que ce soit », souligne notamment la pétition qui devrait collecter un million de signatures.

## DIVERS

06/04/2010

LesEchos

midipress

## Corruption versus investissement

La moralisation de la vie économique constitue l'une des principales attentes de la nouvelle élite des entrepreneurs marocains, a affirmé jeudi à Rabat le chercheur en sciences économiques, Driss Guerraoui. Intervenant lors d'une conférence-débat sur le développement au Maroc, organisée par Management Systems international (MSI), Guerraoui a indiqué que la nouvelle élite des entrepreneurs considère la corruption comme étant le principal obstacle à l'investissement. Lors de cette rencontre consacrée

notamment à la présentation de l'ouvrage « l'élite économique marocaine, étude sur la nouvelle génération d'entrepreneurs », de Driss Guerraoui et Nouredine Affaya, professeur à l'université Mohamed V, l'intervenant a précisé que (76%) des entrepreneurs interrogés estiment que la corruption figure en tête des obstacles à l'investissement, suivie par le clientélisme et l'inégalité des chances (74%), la bureaucratie et la complexité des procédures administratives (61%).

07/04/2010

LesEchos

## Les faux frais de la MGPAP

Alors que la Justice vient d'en être saisie, l'affaire de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP) dévoile chaque jour de nouveaux éléments, plus étonnants les uns que les autres. Parmi ces énièmes révélations, le rapport d'audit diligenté par l'Inspection générale des finances (IGF) pour la période 2004-2007, dont « Les Echos » détient une copie, donne encore une fois la

preuve que la gestion de cette institution a connu des dysfonctionnements graves étalés sur plusieurs années. Premier constat, les limiers de l'IGF notent que l'établissement de factures globales pour la partie « frais de réception, hébergement et restauration » ne permet pas de « renseigner de manière exacte sur le nombre et la qualité des bénéficiaires et sur la nature des prestations assurées ».



## Enquête sur des dysfonctionnements présumés à la municipalité de Bouznika

La brigade nationale de la police judiciaire a entamé une enquête sur d'éventuels dysfonctionnements et dilapidation de deniers publics dans la municipalité de Bouznika, à la suite d'une plainte adressée par un membre du conseil municipal de Bouznika aux autorités locales, régionales et centrales. Des membres

de la brigade nationale de la police judiciaire ont entendu le secrétaire général de la municipalité, vendredi 2 avril au siège de la municipalité. L'enquête porte sur des irrégularités liées à l'urbanisme, la mauvaise gestion des affaires locales, la dilapidation des deniers publics et l'utilisation des moyens de la municipalité.

08/04/2010

LE SOIR

أخبار اليوم

## L'affaire « Triha » reportée au 29 Avril

Mardi 5 avril, la Cour d'appel de Casablanca a reporté l'examen de l'affaire du baron de la drogue Triha, au 29 de ce mois et pour cause, Lmfadel Akdi, alias Triha, a assisté à la séance seul, alors que les

16 autres mis en cause dans ce dossier, se sont absentés. Selon des informations, Triha a tout nié des déclarations faites au parquet lors des interrogatoires.

## DIVERS

08/04/2010



## Salim Laguili sort sa nouvelle chanson « Rachwa »

Le jeune rappeur Salim Laguili a lancé récemment une nouvelle chanson « Rachwa ». Inspirée des problèmes de la société marocaine, « Rachwa » véhicule une idée qui sert de toile de fond à une réflexion sur la corruption. « Ce fléau qu'est la cor-

ruption reste malheureusement un tabou dans notre société. Peu de gens le prennent au sérieux. C'est pourquoi j'ai décidé de l'aborder dans ma première chanson afin de sensibiliser les jeunes de mon âge à sa gravité », affirme Salim Laguili.



## Affaire de la MGPAP: El Ferraâ auditionné par le Parquet

L'ancien président de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques (MGPAP), Mohamed El Ferraâ, a comparu mercredi dernier devant le procureur général de la Cour d'appel de Rabat, apprend-on de source informée. L'audition d'El Ferraâ fait suite aux poursuites judiciaires diligentées contre 22 personnes mises en cause dans la gestion de la MGPAP. Cette procédure, précise la même source, a été initiée entre les deux sessions, dans le cadre d'une procédure de flagrant délit, en vue de permettre à la Cour de prendre toutes les dis-

positions légales, y compris l'arrestation du mis en cause, indépendamment de sa qualité de parlementaire, conformément à la jurisprudence née du cas Mohamed Oumouloud. Les autres personnes, dont des hommes d'affaires, des gérants de sociétés, des fonctionnaires, un médecin, une journaliste, une notaire, une déléguée, un ingénieur et un professeur, sont poursuivies pour « détournement de deniers publics, falsification, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir et blanchiment d'argent ».

09/04/2010



## La gendarmerie royale participe à un débat sur la transparence

La gendarmerie royale a répondu favorablement à une invitation de Transparency Maroc pour participer aux travaux d'un atelier sur le blanchiment des capitaux. Selon une source présente au débat, la

gendarmerie royale a été représentée par deux de ses membres qui ont pris la parole au cours de cette rencontre. Une initiative appréciée par Transparency Maroc.



## Centre d'assistance juridique anti-corruption: « Allô je suis victime de corruption »

Au CAJAC, (le Centre d'Assistance Juridique Anti-corruption) qui relève de Transparency Maroc, cette vérité est connue de tous: le corrompu ne laisse que rarement des traces qui pourraient jouer contre lui. « Nous avons effectivement relevé des irrégularités dans des procès, mais nous ne pouvons malheureusement pas apporter la preuve qu'il y a eu acte de corruption », explique la conseillère juridique du CAJAC. Entre janvier 2009 et début avril 2010, le Centre a reçu plus de 190 victimes d'actes de

corruption et 32 cas de dénonciateurs. Des chiffres qui restent loin de la réalité de la corruption dans le pays. Pour ces personnes, comme pour les témoins de la corruption, le CAJAC est souvent un dernier recours auquel elles viennent raconter leur histoire, dans l'espoir de voir un corrompu ou un corrupteur traduit en justice.

(L'intégralité de cet article est disponible sur le lien : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma))

## DIVERS

09/04/2010



## Arrestation du chef du service administratif de la Sûreté nationale à Tanger

Sur instruction du directeur général de la Sûreté nationale, la brigade nationale de la police judiciaire a arrêté, mardi 6 avril, le chef du service administratif de la Sûreté nationale à Tanger, ayant le grade de commissaire régional, à la suite d'un audit financier du budget du commissariat. L'inculpé aurait détourné les

indemnités de plusieurs agents de police qui ont porté plainte auprès de la cour d'Appel de Tanger. Des sommes estimées à plus d'un milliard de centimes auraient été détournées et dépensées de manière illégale. Deux autres agents ont été suspendus dans le cadre de la même enquête, il s'agit d'un comptable et de son adjoint.



## ICPC: Prémunir les médias de la corruption

L'Instance Centrale pour la Prévention de la Corruption (ICPC) examinera avec les professionnels, les moyens à même de prémunir les médias des risques de corruption ou de soumission à des pouvoirs politiques, économiques ou financiers, a souligné jeudi le président de cette Instance, Abdesselam Abouddrar. Dans une déclaration à la presse peu avant le début de la séance à huis clos, tenue par l'Instance du dialogue national «Médias et société» avec l'ICPC, M. Abouddrar a indiqué que l'Instance a des suggestions

dans ce cadre, partant de son expérience et de son suivi de la chose médiatique, et prenant en considération tout ce qui est reconnu au niveau international en matière de transparence, de déontologie et de professionnalisme des médias. Il a, dans ce sens, fait savoir que l'ICPC proposera à l'Instance des mécanismes juridiques, déontologiques, professionnels et de gestion, afin que les médias puissent jouer pleinement leur rôle envers les citoyens et sensibiliser aux fléaux menaçant la société, telle que la corruption.



## Corruption : des efforts pour moraliser la vie publique

Le Maroc a fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille pour consacrer encore davantage les droits économiques et sociaux des citoyens, conformément aux principes et valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, témoignant ainsi de son ferme attachement aux règles de la démocratie, qui constituent la voie indiquée pour bâtir une société démocratique, moderne et solidaire. La moralisation de la vie publique, à travers le

renforcement des mécanismes législatifs et juridiques et la lutte contre les déséquilibres qui sont de nature à entraver les chantiers d'envergure ouverts partout dans le pays, constitue le cadre idoine que le Royaume n'a cessé, durant les dernières années, de consacrer pour consolider les valeurs de l'égalité et de l'équité sociales et persévérer sur la voie de la suprématie de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et du développement durable.

06/04/2010

**Le Monde diplomatique** Anti-blanchiment : quand les banquiers informent la police

Longtemps, la garantie du secret des transactions fut synonyme de respectabilité bancaire aux yeux des déposants les plus fortunés. Pourtant, dans le sillage de la lutte internationale contre le blanchiment de l'« argent sale » puis contre le financement du terrorisme, les banques ont dû évoluer. Elles recrutent désormais des membres des forces de l'ordre pour mettre en place une surveillance financière aussi étendue que méconnue. Les récentes affaires au cours desquelles des données

bancaires sont récupérées par des gouvernements, avec la complicité d'anciens employés, montrent l'importance prise par cette pratique. Les échanges d'informations entre autorité publique et institutions financières ne sont cependant pas nouveaux. Ils se sont développés depuis vingt ans dans le sillage de la lutte anti-blanchiment, qui a favorisé l'enrôlement des banques dans ce type de surveillance, tout en excluant jusqu'à présent la matière fiscale.

**ALIMANDIE NEWS** Le scandale de corruption de la droite espagnole refait des vagues

Le scandale de corruption présumée qui affecte la droite espagnole a rebondi, mardi, avec la levée du secret de l'instruction d'un dossier de 50.000 pages où la police se dit notamment convaincue de la culpabilité de l'ancien trésorier national du Parti populaire (PP). Un des rapports policiers sur lesquels se sont rués avec gourmandise les journalistes espagnols qui égrenaient les « nouveautés et perles » du dossier, accuse le sénateur et ex-trésorier du PP, Luis Barcenas, d'avoir perçu illicitement 1,3 million d'euros d'un réseau

d'entreprises dirigées par des proches du grand parti conservateur espagnol. M. Barcenas a été suspendu il y a neuf mois de ses fonctions de trésorier national après avoir été mis en examen dans « l'affaire Gürtel », qui vise 70 personnes environ, entrepreneurs ou responsables et élus locaux du PP. Mais il a conservé son siège de sénateur, son bureau au siège madrilène du PP qui paye son avocat, alors que les autres élus visés ont été purement et simplement suspendus de leurs fonctions et du parti.

**REUTERS** Total mis en examen pour corruption en Irak entre 1996 et 2003

Le groupe pétrolier Total a été mis en examen au début de l'année pour corruption en qualité de personne morale dans une enquête visant le programme de l'Onu "pétrole contre nourriture" mis en place entre 1996 et

2003 dans l'Irak de Saddam Hussein. Cette décision surprise, tenue secrète jusqu'alors, a été rendue publique par la société française dans son rapport annuel et confirmée à Reuters mardi par le parquet de Paris.

07/04/2010

**news-banques** Fraude fiscale: l'accord OCDE-Conseil de l'Europe s'ouvre aux pays pauvres

L'OCDE et le Conseil de l'Europe ont annoncé, mardi, avoir mis à jour une convention multilatérale, désormais ouverte à tous les pays y compris ceux en développement, pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui réunit les Etats les plus riches de la planète, et du Conseil de l'Europe, pourront désormais adhérer à cette Convention concernant

l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, selon un communiqué. « Cela permettra aux pays en développement d'adhérer à la convention amendée et de tirer parti des avantages découlant du nouveau contexte de coopération fiscale fondée sur davantage de transparence », estime l'OCDE dans un communiqué. Cet accord, entré en vigueur en 1995, réunit actuellement 14 pays, dont les Etats-Unis, la France, l'Ukraine ou le Royaume-Uni.

08/04/2010

**LE MATIN.ch** Suisse: hausse « record » des soupçons de blanchiment d'argent en 2009

Les autorités helvétiques ont enregistré une hausse « record » des soupçons de blanchiment d'argent l'année dernière, dont seulement un petit nombre est à mettre sur le compte du financement du terrorisme, a indiqué jeudi la police suisse. « Le nombre de communications de soupçons concernant le blanchiment d'argent atteint un record » depuis l'introduction en 1998 de l'obligation pour les établissements financiers et autres intermédiaires de communiquer leurs soupçons

aux autorités, a indiqué l'Office fédéral de la police (Fedpol). L'année dernière, quelque 896 soupçons de blanchiment d'argent ont été transmis, soit une hausse de 5,3% sur un an. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis qu'existe cette statistique, selon le communiqué. La somme des valeurs patrimoniales correspondant à ces déclarations a également atteint le montant record de 2,23 milliards de francs suisses (1,6 milliard d'euros), a précisé Fedpol.

## Attributions de la Cour des comptes

Selon la Constitution, la Cour des comptes, institution supérieure de contrôle des finances publiques, est chargée d'assurer le contrôle supérieur de l'exécution des lois de finances. Elle s'assure de la régularité des opérations de recettes et de dépenses des organismes soumis à son contrôle en vertu de la loi et en apprécie la gestion. Elle sanctionne, le cas échéant les manquements aux règles qui régissent lesdites opérations.

La Cour des comptes assiste le parlement et le gouvernement dans les domaines relevant de sa compétence en vertu de la loi et rend compte au Roi de l'ensemble de ses activités dans le cadre de son rapport annuel.

Les cours régionales des comptes sont chargées d'assurer le contrôle des comptes et celui de la gestion des collectivités locales et de leurs groupements.

## Contact :

### TRANSPARENCY MAROC

#### Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)